



GUIDE PRATIQUE

RESTITUTION D'UN VÉHICULE LOCATION LONGUE DURÉE



SOMMAIRE

P.4

INTRODUCTION

P.5

PRÉPARER VOTRE RESTITUTION

P.6

RESTITUTION

P.7

ATTESTATION DE RESTITUTION

P.8

FIN DE LA PÉRIODE DE LOCATION

P.9

PHOTO EXPERTISE

P.10

DOMMAGES TOLÉRÉS

P.12

DOMMAGES FACTURABLES

P.14

ACHAT DU VÉHICULE EN FIN DE LOCATION

INTRODUCTION

Chère cliente, cher client,

Vous accompagner à chaque étape du contrat fait partie de nos engagements.

Nous savons que la gestion de la restitution constitue une phase essentielle pour la maîtrise des coûts.

C'est pour cette raison que nous avons élaboré des solutions qui vous permettent d'aborder la fin de contrat en toute sérénité.

Ce guide vous présente, étape par étape, les modalités pratiques liées à la restitution.

Nous vous souhaitons une bonne route avec BPCE CAR LEASE.

BPCE Car Lease

Service Restitution

Immeuble Mermoz
53, avenue Jean Jaurès - CS 50011
93351 Le Bourget Cedex
[**servicerestitution@car-lease.BPCE.com**](mailto:servicerestitution@car-lease.BPCE.com)

PRÉPARER VOTRE RESTITUTION

Vous pouvez bénéficier d'une expertise provisoire qui vous permet de préparer au mieux la restitution de votre véhicule.

Anticipez votre budget « restitution »

BPCE CAR LEASE vous propose de simplifier votre restitution en bénéficiant d'une visite de pré-expertise à vos frais avec nos experts.*

Abordez la restitution en toute sérénité !

La préparation de restitution est une pré-expertise que vous pouvez réaliser à vos frais au moins trois mois avant la fin de la période de location. Cette estimation préalable permet de définir le niveau de vétusté du véhicule et indique si les normes «d'état standard» sont respectées.

Pour bénéficier de cette expertise, il suffit de prendre rendez vous avec notre expert indépendant par courriel :

restitution.fr@macadam.eu

ou par téléphone au

0826 10 60 50

Service 0,15 € / appel + prix appel

Une estimation des frais de remise en état vous sera transmise.

A vous de maîtriser votre budget :

- Effectuez, à votre charge, les réparations requises avant la restitution,
- Restituez en l'état le véhicule et maîtrisez par avance les frais de remise en état définis par Macadam le jour de la restitution définitive.

Important :

- Pour optimiser les derniers mois de loyers, n'hésitez pas à contacter votre votre Chargé(e) d'Affaires ou Attaché(e) Commercial dédié 3 mois minimum avant la fin de la période de location.

**Cette pré-expertise ne prévaut en aucun cas à la restitution en elle-même, elle facilitera juste le rendu de votre véhicule.*

RESTITUTION

Contactez l'expert

À la fin de la période de location, pour fixer une date de restitution, le conducteur contacte notre expert indépendant par mail en indiquant le département de prise de rendez-vous et l'immatriculation du véhicule :

restitution.fr@macadam.eu

ou au numéro INDIGO :

0826 10 60 50

Service 0,15 € / appel + prix appel

Le rendez-vous est à planifier quinze jours minimum avant la restitution. Un rapport d'inspection est complété et des photos du véhicule sont prises par l'expert.

Remplissez l'attestation de restitution

L'attestation de restitution est un document obligatoire.

La restitution se fait généralement dans l'établissement livreur du nouveau véhicule ou auprès d'un garage de la marque.

Envoyez les documents

L'original de l'attestation de Restitution est à retourner à notre Service Restitution par courriel : Service restitution@car-lease.bpce.fr ou à l'adresse : Immeuble Mermoz - 53, avenue Jean Jaurès - CS 50011 - 93351 Le Bourget Cedex.

L'envoi de l'attestation de restitution et des documents afférents au véhicule permet :

- L'arrêt du contrat,
- Le chiffrage par l'expert des éventuels frais de remise en état,
- Le déplacement de l'expert pour prise de photos et rapport d'inspection.

Important :

- **Dans tous les cas, ne pas oublier de prendre rendez-vous pour la restitution du véhicule avec le garage indiqué.**



ATTESTATION DE RESTITUTION

Ce document vous décharge de la garde juridique du véhicule.

Il indique :

- Le n° d'immatriculation du véhicule
- Le kilométrage au compteur,
- La date et l'heure de la restitution définitive,
- Les coordonnées complètes du lieu de restitution.

Rappel :

- L'attestation de restitution est un document à remplir en 3 exemplaires : un exemplaire pour votre société, un pour le concessionnaire et l'original pour BPCE CAR LEASE.
- Si vous n'aviez pas pris de rendez-vous avec notre expert via le courriel : restitution.fr@macadam.eu ou au n° INDIGO, celui-ci évaluera l'état de votre véhicule dès réception de ce document (à retourner chez BPCE CAR LEASE à Le Bourget). Il est de votre responsabilité de renvoyer les éléments sauf le double des clés.
- L'expertise aura lieu a posteriori sans présence du conducteur, ainsi les constats d'expert seront la base de la facturation.

Important :

- **Dans tous les cas, l'attestation de restitution est obligatoire pour permettre l'arrêt de la période de location.**

BPCE CAR LEASE **ATTESTATION DE RESTITUTION D'UN VÉHICULE EN LOCATION**

SERVICE RESTITUTION
Immeuble Maréchal - 113 Avenue Jean Jaurès - CS 50011 - 93051 Le Bourget Cedex - Tél : 01 85 63 23 00
Mail : service.restitution@bpce-car-lease.fr

Nom du client : _____ Tél : _____
Adresse : _____ Nom de l'utilisateur : _____
Immatriculation : _____ N° série : _____
Modèle : _____ Options : _____
Date 1^{re} mise en circulation : _____ Kilométrage : _____
Date de mise en circulation : _____ Kilométrage : _____

Document doit être complété, signé et signé électroniquement avec le téléchargement.

Le Conducteur adresse le jour même le document original avec les éléments ci-dessous à BPCE Car Lease Service Restitution, Immeuble Maréchal - CS Avenue Jean Jaurès - CS 50011 - 93051 Le Bourget Cedex (indiquer les éléments manquants) :
- Carte grise et Répertoire des véhicules (Carte verte et Carte grise) ;
- A la restitution, le conducteur doit laisser dans le véhicule les éléments suivants :
- Le carnet d'entretien (Le jour de la mise du véhicule à la disposition du conducteur) ;
- Le manuel d'entretien du véhicule ;
- Le manuel d'utilisation du véhicule ;
- Le manuel d'utilisation GPS (à la CG de la GPS) ;

Un expert indépendant évaluera l'état de votre véhicule le jour de sa restitution et pourra procéder au rendu des clés, au jour des heures de service de ce dernier.

A RETOURNER LE JOUR DE LA RESTITUTION chez BPCE Car Lease

Le conducteur ne sera responsable que de la conservation du véhicule et de sa seule assurance (transformation, modification, ou accident non déclaré à l'AGL). En cas de perte ou de vol, le conducteur doit immédiatement en informer le service et se conformer aux procédures de gestion des sinistres prévues.

Signature du responsable de la location : _____
Signature du conducteur ou de son représentant : _____
Date et lieu de la restitution : _____

Il est interdit de cet document de fournir d'autres informations au véhicule.

Direction Administrative et Place France Partagée
Immeuble Maréchal - 113 Avenue Jean Jaurès - CS 50011 - 93051 Le Bourget Cedex - www.bpce-car-lease.fr
Appelante : 01 85 63 23 00 - Site Web : www.bpce-car-lease.fr et l'adresse 01 85 63 23 00
Service de gestion clientèle et service après-vente de 9h à 18h, de lundi à vendredi 9h à 18h, samedi 9h à 18h, dimanche 10h à 18h

FIN DE PÉRIODE DE LOCATION

Pour nous permettre d'arrêter votre contrat, merci de penser à nous retourner les documents nécessaires détaillés ci-dessous.

Les documents à retourner impérativement à BPCE CAR LEASE Le Bourget sont :

- L'original de l'attestation de restitution remplie et signée par le garage et vous-même,
- L'original de la dernière carte grise en circulation (sauf en cas de garde par BPCE Car Lease de l'original),

L'arrêt du contrat se fera uniquement le jour de la réception de la carte grise et de l'attestation de restitution.

- La carte accréditive BPCE CAR LEASE,
- La carte verte (si assurance souscrite chez BPCE CAR LEASE),
- La carte carburant (si votre contrat prévoit cette prestation),
- Le Télébadge (si votre contrat prévoit cette prestation),
- Le contrôle technique,
- Le code de l'alarme,
- La carte code (chez certains constructeurs uniquement),
- Le certificat de tatouage,

Les éléments à laisser dans le véhicule :

- Les 2 jeux de clés, ou cartes démarrage mains libres,
- Le carnet d'entretien constructeur (s'il est sous format papier),
- Les différentes notices d'utilisation constructeur,
- Les clés et/ou dispositifs destinés à neutraliser l'alarme,
- Le dispositif permettant le débloqué d'antivol des roues,
- Le code de l'interface digitale du véhicule.
- Le disque du GPS.

PHOTO EXPERTISE

Place à la transparence grâce à la photo expertise !

Le rôle de notre expert indépendant :

- Photographier le véhicule et les dommages existants,*
- Rédiger un rapport d'inspection lors de la restitution définitive,
- Rédiger un rapport d'expertise indiquant les éventuels frais de remise en état.



Important

- **Seul le chiffrage établi par l'expert Macadam, le jour de la restitution définitive est retenu pour une éventuelle facturation de frais de remise en état (des dommages pouvant en effet intervenir entre la pré-restitution et la restitution définitive).**

* Les photos prises par notre expert sont à votre disposition sur simple demande.

DOMMAGES TOLÉRÉS

Usure normale du véhicule :

Les dommages liés à une usure normale sont tolérés.

Intérieurs et selleries

Habitacle ne nécessitant ni réparation ni nettoyage : sans mauvaise odeur et/ou saleté persistante nécessitant un nettoyage chimique.

Carrosserie et peinture



Rayures sans rouille pouvant être éliminées par polissage (moins de 10 cm et nombre rayures + bosses inférieur à 2).



Impact de gravillon ou retouches effectuées dans les normes. Chocs non assimilés à sinistre, petites bosses de moins de 2 cm (max 2 bosses).

Enjoliveurs / Roues



Enjoliveurs endommagés sur moins de 10 cm.



Pneumatique dont la structure de gomme est $> 4\text{mm}$ (usure $< 50\%$).

DOMMAGES TOLÉRÉS

Pare-chocs et protections latérales



Eraflures ou tâches de peinture pouvant être supprimées par polissage.



Griffes inférieures à 10 cm.

Mémo du bon utilisateur du véhicule

- Conduire le véhicule en **BON PÈRE** de FAMILLE.
- Vérifier régulièrement la pression et l'état des pneus.
- Etre attentif à ne laisser aucun objet en évidence (téléphone, ordinateur, GPS, effets personnels, ...) pour ne pas tenter les voleurs.
- Respecter le code de la route. Votre entreprise a la garde juridique du véhicule et est pénalement responsable des infractions commises.
- En cas de sinistre, penser à le déclarer auprès de votre assurance pour éviter de supporter les coûts des réparations.
- Effectuer **le contrôle technique obligatoire si le véhicule a plus de 4 ans.**

DOMMAGES FAISANT L'OBJET D'UNE FACTURATION

Dommages du véhicule donnant lieu à facturation :

Les dommages liés à un état non standard sont facturables.

Intérieurs et selleries



Toutes déchirures ou éraflures des matériaux à l'intérieur du véhicule (revêtements garnissages des portes ou sièges, tapis de sol ...).

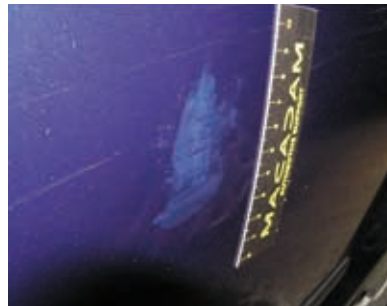


Tâches permanentes, trous, brûlures, déchirures ou éraflures sur tout type de matériaux à l'intérieur du véhicule. Habitable dans un état anormal de saleté.

Carrosserie et peinture



Tous dégâts accompagnés de rouille (petites bosses et petites griffes).



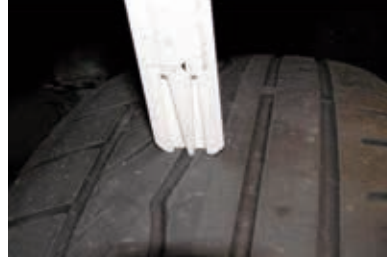
Toute réparation et retouches visibles non réparées dans les normes (teinte non respectée, peinture à la bombe, irrégularité ...).

DOMMAGES FAISANT L'OBJET D'UNE FACTURATION

Enjoliveurs / Roues



Les entailles, déchirures et corps étrangers sur les flancs. L'absence de jantes, de roue de secours, d'enjoliveurs et/ou de kit réparation. Pneus non conformes.



Pneumatique dont la structure de gomme est $< 4\text{mm}$ (usure de plus de 50%).

Pare-brise, optiques et feux



Pare-brise ou toute surface vitrée, cassée ou fêlée. Rayure ou griffe sur surface vitrée.



Griffe sur un optique. Présence de fissures, griffes ou trous sur les feux de route ou feux antibrouillard.

Pare-chocs et protections latérales



Les pare-chocs ou protections latérales déformés, cassés ou fendus.



Les rayures dont la superficie est supérieure ou égale à 10 cm.

ACHAT DU VÉHICULE EN FIN DE LOCATION

Achat de votre véhicule de fonction :

Au terme du contrat, grâce au nouveau Service Avantages Conducteurs de BPCE CAR LEASE, vous êtes prioritaire pour reprendre le véhicule.

Avantages :

- Vous bénéficiez d'une offre privilégiée,
- Vous achetez un véhicule dont vous connaissez parfaitement la manière dont il a été utilisé ainsi que son historique d'entretien,
- Vos proches ou vos collègues peuvent également bénéficier de cette offre privilégiée dans les mêmes conditions.
- Vous conservez le véhicule pendant la durée de la transaction évitant ainsi toute rupture.

Votre interlocuteur BPCE CAR LEASE est votre partenaire au quotidien pour rechercher les solutions les mieux adaptées à vos besoins.

Si vous êtes intéressé par le rachat de votre véhicule, nous vous invitons à contacter votre responsable de flotte ou votre interlocuteur dédié BPCE Car Lease.



BPCE
CAR LEASE

Direction Administrative et plate-forme technique

Immeuble Mermoz
53 avenue Jean Jaurès CS 50011
93351 Le Bourget Cedex

Tél. : 01 56 63 07 44

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 5 184 440, 00 euros,
dont le siège social est au 8 rue Vidailhan à Balma (31130),
inscrite au numéro RCS Toulouse 977 150 309 - TVA : FR 68 977 150 309
Mandataire d'intermédiaire d'assurance inscrit à l'Orias n° 09 046 805

www.lease.bpce.fr

